

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2022



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

✓ Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

Nom de la collectivité : Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine, 23 rue de Beaulieu, 79 200 POMPAIRE

Caractéristiques : Etablissement Publique de Coopération Intercommunale.

L'historique de Syndicat des Eaux est le suivant :

- | | |
|------|--|
| 1957 | Création du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Gâtine - 50 communes
Compétence unique « adduction eau potable »
Siège du Syndicat à la sous-préfecture de Parthenay |
| 1992 | Transfert du siège au 23, rue de Beaulieu sur la commune de Pompaire |
| 1994 | Transformation de la structure en "Syndicat à la carte" afin d'y inclure la compétence optionnelle "Assainissement des Eaux Usées"
Nouvelle dénomination : Syndicat des Eaux de la Gâtine |
| 2003 | Création de la compétence « entretien des poteaux incendie » et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) faisant l'objet du présent rapport |

L'organisation administrative du Syndicat est la suivante :

LE COMITE SYNDICAL :

- Organe délibérant constitué de 31 délégués des communes
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an



LE CONSEIL SYNDICAL :

- Composé de 15 membres élus par le Comité Syndical
- Présidé par Mr Philippe ALBERT
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégation du Comité Syndical



Les missions du SPANC sont les suivantes :

MISSIONS OBLIGATOIRES

Contrôles de conception :

Réalisé lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, il consiste en une vérification du respect de la réglementation et de l'adaptabilité du projet par rapport aux contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôles de d'exécution :

Effectué à la fin des travaux avant le remblaiement, il permet de vérifier, sur le terrain, que les ouvrages mis en place correspondent bien au projet validé et que les règles techniques de mise en œuvre ont bien été respectées.

Contrôles de fonctionnement :

Réalisé une fois tous les 7 à 10 ans maximum, il a pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages existants.

Diagnostic vente :

Réalisé lors d'une transaction immobilière, le diagnostic vente a pour objet d'informer l'acquéreur potentiel de l'état du dispositif



MISSIONS FACULTATIVES SUR DEMANDE DES USAGERS

Réhabilitation des installations :

Conduite d'opération de réhabilitation selon condition définie par convention

Vidange des fosses :

Réalisée par le SPANC sur devis

✓ Estimation de la population desservie / Nombre de dispositif

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

✓ Nombre de dispositifs :

- 14885 dispositifs < 20 EH
- 10 dispositifs > 20 EH

✓ Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service : 67217

✓ Nombre d'habitants desservis en ANC :

- Le nombre d'habitants concerné par ce service est estimé à 14 885 dispositifs x 2.5 personnes / foyers = 37212 habitants.

✓ Taux de couverture de l'ANC : 55 %

✓ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

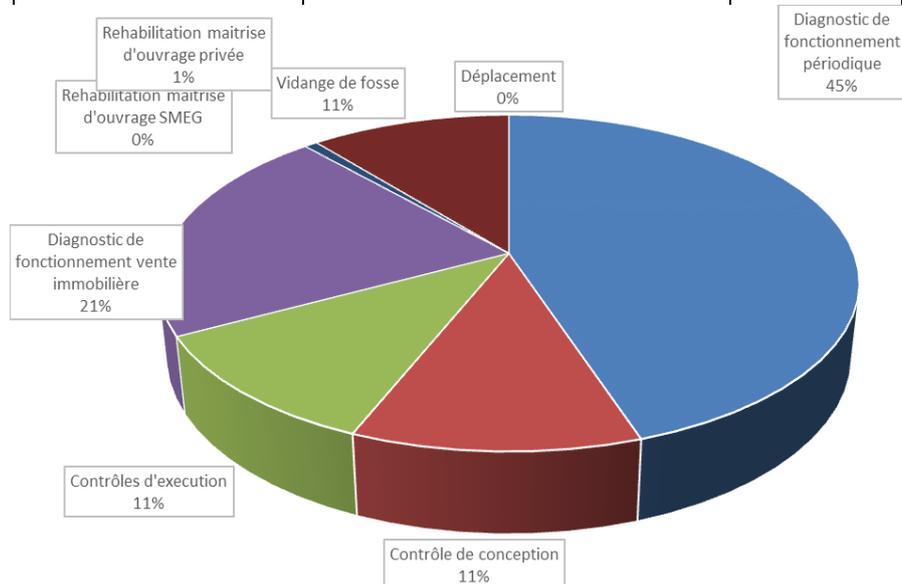
Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

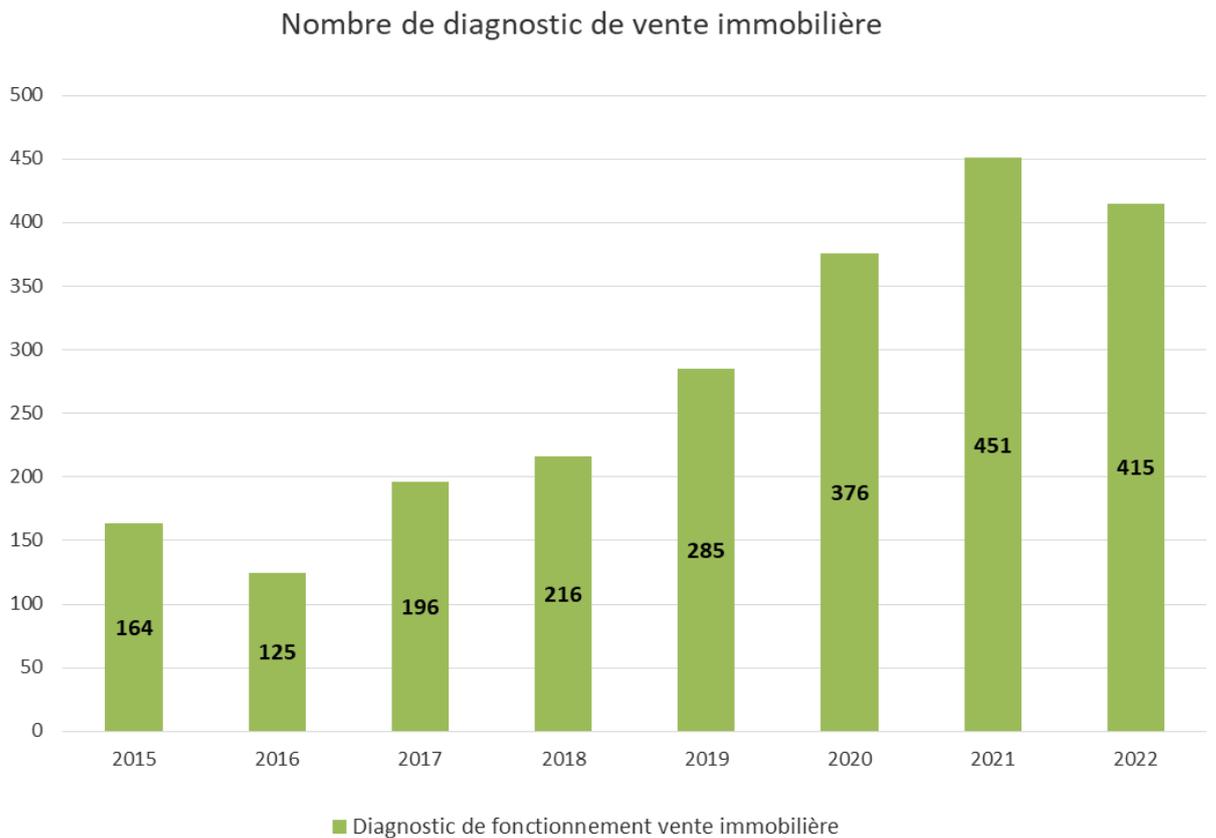
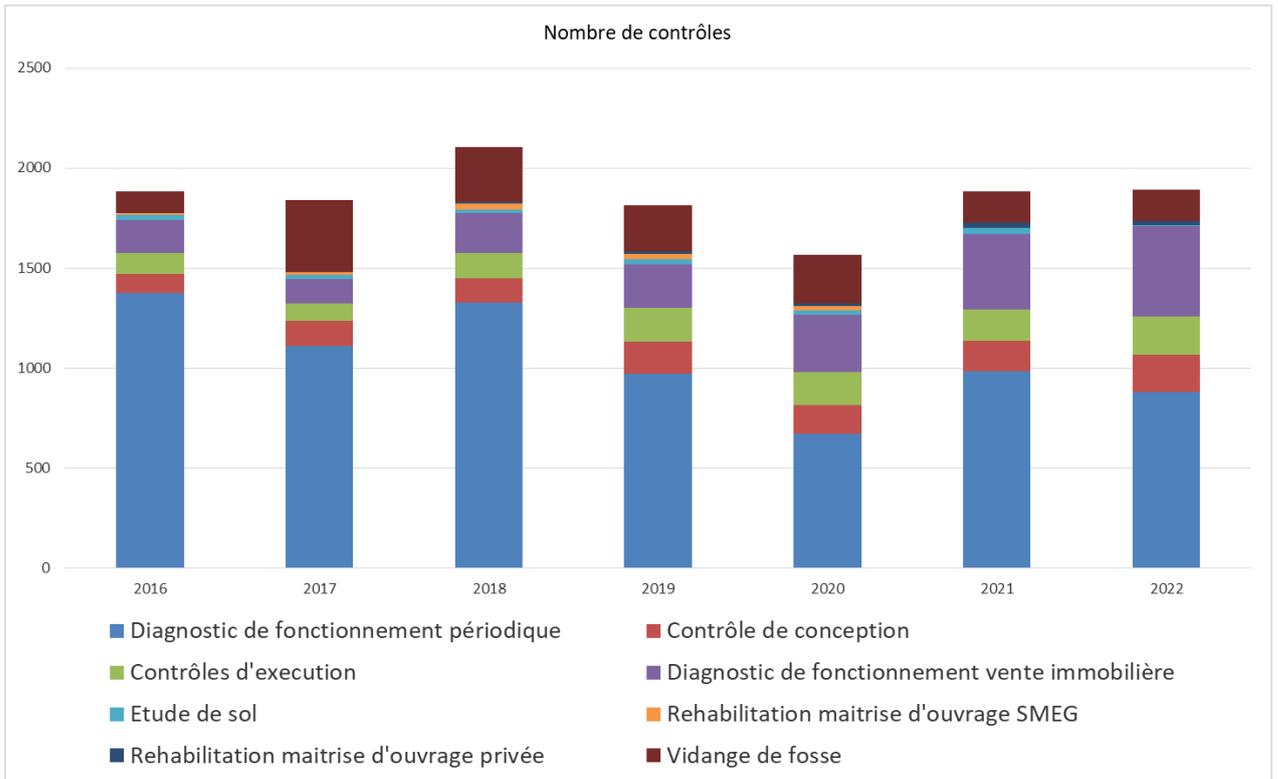
		Exercice 2022
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

CHAPITRE 2 – ACTIVITES 2022

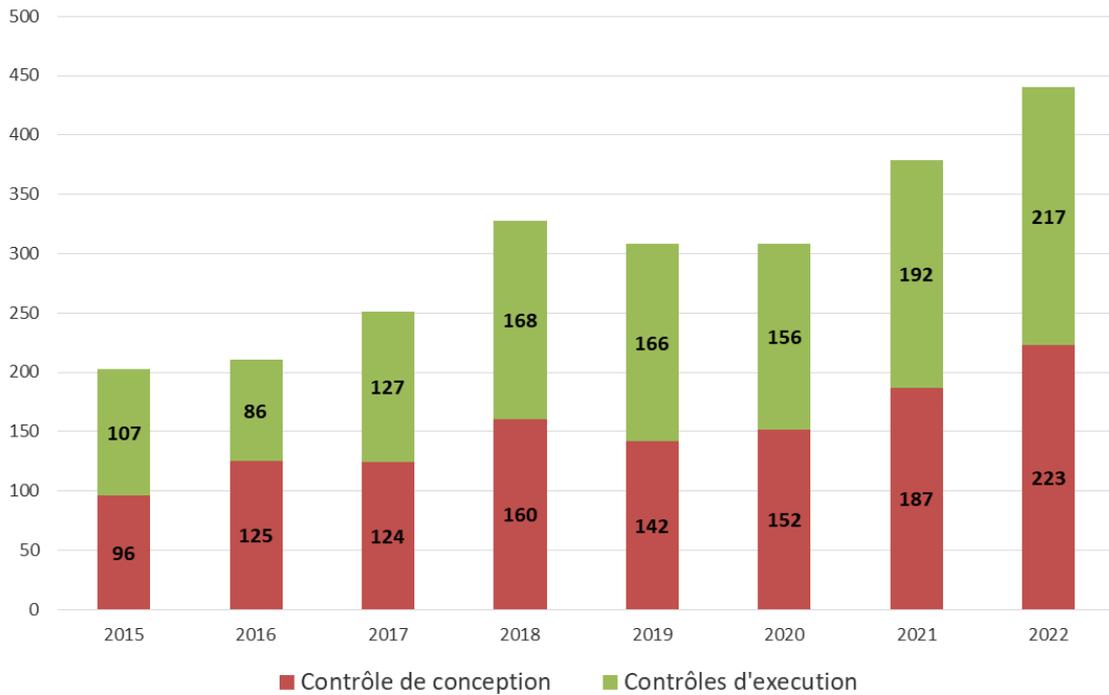
✓ Bilans des missions facturées – Nombre de contrôles et missions

	Nombre de missions	2022
Mission obligatoire	Contrôle de conception	223
Mission obligatoire	Contrôle d'exécution	217
Mission obligatoire	Contrôle de fonctionnement	881
Mission obligatoire	Diagnostic vente	415
Mission facultative	Réhabilitation	14
Mission facultative	Etude de sol	0
Mission facultative	Vidange des fosses	215





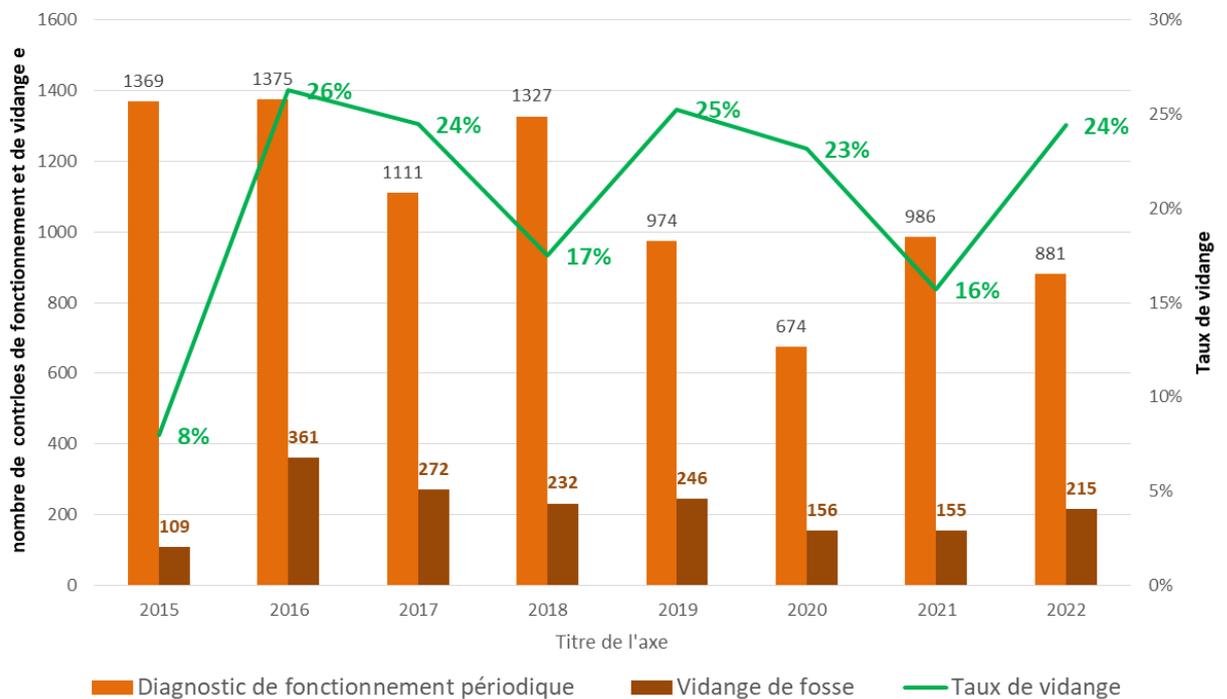
Nombre de contrôles de conception et d'exécution



Remarque : en 2022, 192 installations ont été réhabilité, et 25 mises en place pour des logements neufs



TAUX DE VIDANGE COMMANDE PAR LE SPANC



✓ Localisation des missions réalisées : Nombre de contrôles par commune

Communes	Contrôle de conception	Contrôle de réalisation	Contrôle de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Vidange de fosse
ALLONNE	1	1		8	
ADILLY				3	
AIRVAULT TESSONNIERE	3	2		5	1
AMAILLOUX	2	4		10	
ARDIN	13	15	245	12	75
ASSAIS LES JUMEAUX	5	1		14	1
AUBIGNY	3	2		3	
AVAILLES THOUARSAIS	1	1		1	
AZAY SUR THOUET	7	6		7	2
BEAULIEU /S PARTHENAY	1			3	
BECELEUF	10	5		8	
BEUGNON-THIREUIL	8	8	201		15
BOISSIERE EN GATINE (LA)					
BOUSSAIS	2	1	4	1	4
BUSSEAU (LE)					1
CHAMPDENIERS	4	7		3	5
CHAPELLE BATON (LA)	7	6	112		36
CHAPELLE BERTRAND (LA)	2	2		8	
CHATELIERS (LES)	3	3		5	1
CHATILLON SUR THOUET	3	4		8	1
CHILLOU (LE)	2	2		4	
CLAVE	1			4	
COULONGES SUR L'AUTIZE	7	7		12	2
COURS	4	4		3	2
DOUX					1
FAYE SUR ARDIN	9	8		2	23
FENERY	1	3		3	
FENIOUX	3	2		8	1
FERRIERE (LA)		1		5	1
FOMPERRON	1	2		9	1
FORGES (LES)				5	
GOURGE	7	6		16	1
GROSEILLERS (LES)	1			1	
IRAIS		1	2		
LAGEON				1	
LHOUMOIS	1			1	
LOUIN	2	3		4	

MAISONTIERS	2	1		3	
MAZIERES EN GATINE	3	3		6	
MENIGOUTE	1	1		4	
OROUX				5	
PAMPLIE	1			4	
PARTHENAY	1	1		3	
PEYRATTE (LA)	3	3		7	
POMPAIRE	1	3		7	
POUGNE HERISSON	3			3	
PRESSIGNY	2	2		3	2
PUIHARDY	1			2	
REFFANNES	1			2	
RETAIL (LE)	1	1		3	
SAURAI	6	4	68		1
SCILLE	1	2		10	
SECONDIGNY	1	4		8	2
ST AUBIN LE CLOUD	4	3		8	
ST CHRISTOPHE SUR ROC	3	3		3	1
ST GEORGES DE NOISNE	3	4		7	
ST GERMAIN DE L. CHAUME	2			6	
ST GERMIER	2	4		4	
ST LAURS	4	4		9	3
ST LIN	6	1		2	
ST LOUP LAMAIRE	2		1	15	
ST MAIXENT DE BEUGNE	1	1		5	1
ST MARC LA LANDE	2	1		1	
ST MARTIN DU FOUILLOUX	1		66	2	
ST PARDOUX-SOUTIERS	6	5		7	3
ST POMPAIN	13	10	177	9	2
STE OUENNE	8	8		13	8
SURIN	7	7		7	4
TALLUD (LE)	1	2		8	
THENEZAY	3	4		3	
VASLES	6	5		17	1
VAUSSEROUX	1	3		4	
VAUTEBIS					
VERNOUX EN GATINE	1	5		3	5
VERRUYES	1	3		10	
VIENNAY	2			4	2
VOUHE	4	4		4	
XAINTRAY	2	3		2	1

A NOTER : Un léger différentiel de comptage subsiste entre les données issues de la facturation et les données issues des contrôles réalisés car la date de facturation n'est pas immédiate après la réalisation.

✓ Conformité des contrôles périodiques de fonctionnement

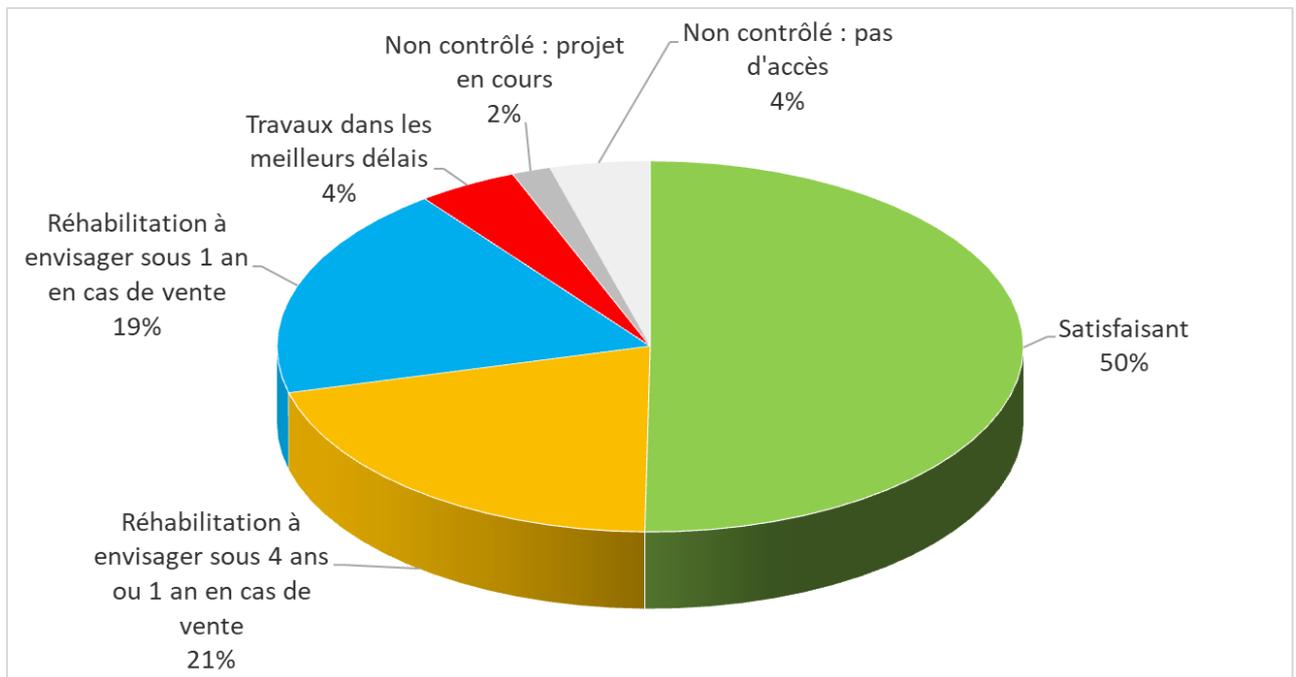
Les contrôles ont été réalisés sur 5 communes, 2 autres communes sont en cours de contrôles. Les classements de la conformité des contrôles sont précisés dans le tableau ci-dessous.



Bilan des contrôles effectués en 2022

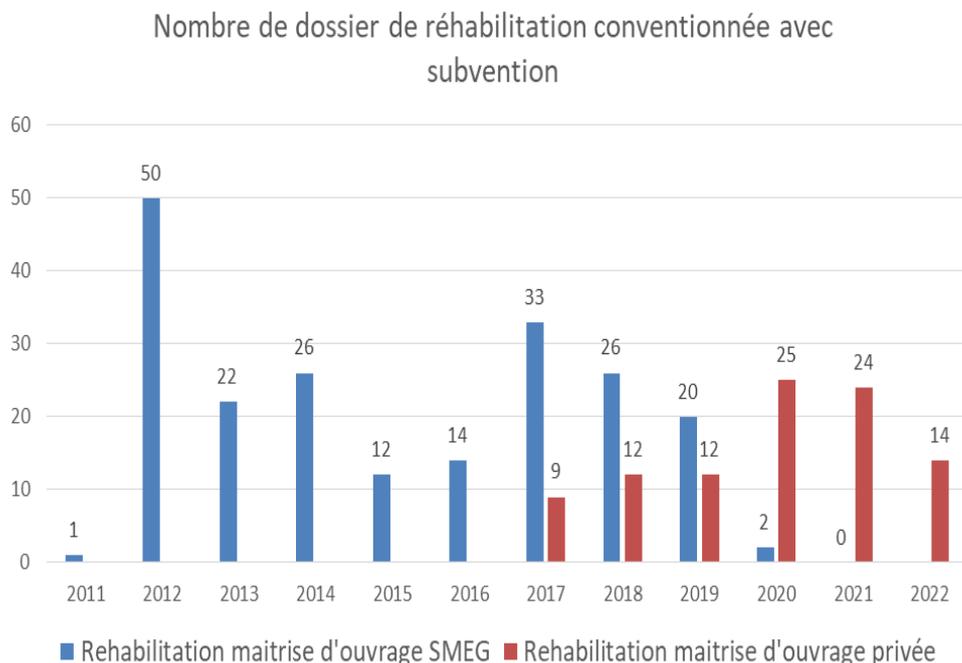
Communes	Nombre installations	Dispositif complet		Dispositif incomplet				Absence d'installation		Non contrôlé			
		Satisfaisant		Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		Hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		Travaux dans les meilleurs délais		Non contrôlé : projet en cours		Non contrôlé : pas d'accès ou refus	
				Réhabilitation à envisager sous 4 ans ou 1 an en cas de vente		Réhabilitation à envisager sous 1 an en cas de vente							
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SAURAI	90	30	33%	29	32%	22	24%	5	6%	2	2%	2	2%
LA CHAPELLE BATON	127	84	66%	33	26%	5	4%	3	2%	2	2%	0	0%
SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	81	19	24%	39	47%	10	12%	5	6%	0	0%	8	11%
BEUGNON-THIREUIL	254	93	37%	81	32%	63	25%	13	5%	4	2%	0	0%
IRAIS	3	2	67%	0	0%	1	33%	0	0%	0	0%	0	0%

Etat de conformité de l'ensemble des dispositifs du territoire



✓ Bilan des dispositifs réhabilités avec des subventions sous convention de mandat

Depuis 2011, le SPANC coordonne la réhabilitation des dispositifs ANC qui sont éligibles aux subventions. Le nombre d'installations ayant pu être réhabilitées avec des subventions présentées ci-dessous. Au total ce sont **302** installations qui ont été réhabilitées avec des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental des Deux Sèvres.



CHAPITRE 3 – TARIFS

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs en €TTC	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Contrôle de bon fonctionnement	80.00 €	92.00 €
Contrôle d'exécution	100.00 €	110.00 €
Contrôle de conception	75.00 €	82.50 €
Diagnostic vente	150.00 €	180.00 €